



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

politique à l'égard des jeunes

Question écrite n° 76490

Texte de la question

M. Frédéric Lefebvre attire l'attention de M. le secrétaire d'État, auprès du ministre des affaires étrangères et du développement international, chargé du commerce extérieur, de la promotion du tourisme et des Français de l'étranger sur le volontariat international en entreprises (VIE). Ce dispositif, instauré par la loi du 14 mars 2000, permet aux entreprises françaises de confier à un jeune, homme ou femme, jusqu'à 28 ans, une mission professionnelle à l'étranger durant une période modulable de 6 à 24 mois, renouvelable une fois dans cette limite. Commerciales ou techniques, les missions sont décidées par l'entreprise : études de marchés, prospection, renforcement d'équipes locales, accompagnement d'un contrat, d'un chantier, participation à la création d'une structure locale, animation d'un réseau de distribution, support technique d'un agent... La gestion administrative et juridique du VIE est déléguée à *Business France* qui pré-sélectionne les candidats et s'occupe pour les entreprises des aspects contractuels, du versement des indemnités et de la protection sociale du volontaire. Bénéficiant d'un statut public, le volontaire est placé sous la tutelle administrative de la mission économique, près l'Ambassade de France dans son pays d'affectation. Ce dispositif permet donc aux jeunes d'aborder le marché du travail tout en acquérant une expérience à l'étranger. Selon un sondage publié par *UbiFrance* avant la création de *Business France*, 95 % des anciens VIE estiment que ce dispositif a facilité leur insertion professionnelle et 70 % des jeunes se voient d'ailleurs proposer un poste par leur entreprise d'accueil à l'issue de leur mission. Ce dispositif n'est toutefois pas assez connu des jeunes Français et pourrait, s'il était mieux valorisé connaître un développement plus important. C'est pourquoi, dans cette perspective il lui demande de lui indiquer si le Gouvernement entend mieux valoriser le VIE, notamment au moyen d'un dispositif de communication à destination des jeunes et des entreprises.

Texte de la réponse

Le dispositif de volontariat international en entreprises (VIE) constitue un moyen important d'internationalisation des entreprises et de renforcement de la communauté économique française dans le monde. Le gouvernement a confirmé l'importance du VIE dans le Pacte national pour la croissance, la compétitivité et l'emploi du 6 novembre 2012. La décision n° 16 fixe l'objectif de « développer le nombre de VIE de 25 % en 3 ans et en démocratiser l'accès, tant pour les petites et moyennes entreprises (PME) et les entreprises de taille intermédiaire (ETI), que pour des profils plus diversifiés de jeunes diplômés ». Le Pacte prévoit également de rendre le dispositif VIE plus accessible aux PME et ETI. Plusieurs offres de portage existent : le portage par les bureaux Business France à l'étranger ; l'offre des grands groupes ; le réseau des chambres de commerce et d'industrie françaises à l'étranger (CCIFE) ; l'offre des agences régionales ; et l'offre des sociétés d'accompagnement à l'international. Au total, depuis début 2013, ce sont plus de 120 jeunes qui ont bénéficié de ces différentes offres de portage. Pour atteindre les objectifs du Pacte, Business France met en oeuvre des actions de communication pour la promotion du VIE en France et à l'étranger, notamment en collaboration avec des partenaires (compagnie des conseils et experts financiers -CCEF-, CCI International, régions, etc.) : - organisation de forum de recrutement de VIE qui a vocation à faciliter la rencontre entre les candidats au départ et les entreprises clientes (grands groupes ou PME/ETI). Le dernier forum de recrutement, qui a eu lieu à

l'automne 2014, a permis de mobiliser 47 grands groupes et 2 000 candidats ; - organisation de grands prix VIE, en région et à l'étranger. Une remise de prix VIE à destination d'entreprises s'est également déroulée au siège du MEDEF en mars 2015 et a permis de récompenser cinq entreprises utilisatrices du dispositif ; - interventions auprès des universités et grandes écoles (écoles d'ingénieurs, écoles de commerce, instituts d'études politiques, etc.) ; - lancement d'une campagne sur France Inter et le réseau France Bleu. Plusieurs événements en faveur du VIE ont été également organisés en présence de membres du gouvernement, notamment la remise de deux trophées à l'occasion du départ en mission du 50 000e VIE pour la société Horus Development Finance (un trophée à la volontaire et un au dirigeant de la société) par le secrétaire d'Etat chargé du commerce extérieur, de la promotion du tourisme et des Français de l'étranger, en novembre 2014 et l'organisation d'un forum de recrutement VIE à l'occasion du salon Planète PME, salon destiné aux dirigeants de PME, le 19 juin 2014, sur lequel se sont rendus le Premier ministre et la secrétaire d'Etat chargée du commerce extérieur, de la promotion du tourisme et des français de l'étranger. Le Premier ministre a particulièrement manifesté l'intérêt qu'il portait à la formule du VIE lors de sa visite. Les actions de communication de Business France et l'engagement du gouvernement visent à accroître le nombre de VIE et d'entreprises utilisatrices de la formule. Par ailleurs, le Civiweb (site assurant la promotion du volontariat international, où les candidats doivent s'inscrire obligatoirement pour consulter les offres de mission diffusées par les structures pouvant recruter un volontaire international) propose plus de 60 000 candidatures en base (pour 8 600 VIE en poste fin mars 2015) et constitue un important vivier de recrutement pour les entreprises. La montée en puissance du programme VIE est en outre prévue dans le COP de BF en cours de négociation. L'objectif des 10 000 VIE en 2017 a été annoncé par le secrétaire d'Etat chargé du commerce extérieur, de la promotion du tourisme et des Français de l'étranger lors du 1er Forum des PME à l'international le 11 mars dernier. Le développement du nombre de VIE est étroitement lié à la reconnaissance du statut dans un certain nombre de pays à fort potentiel comme en Inde ou en Chine. Le gouvernement est pleinement engagé pour lever les freins en termes de mobilité comme ce fut le cas au Brésil où les autorités brésiliennes ont donné leur accord en octobre 2013 pour porter la durée des visas à 24 mois (auparavant 12 mois), et un quota de 200 visas. D'autres démarches pour asseoir le statut du VIE sont en cours notamment en Inde.

Données clés

Auteur : [M. Frédéric Lefebvre](#)

Circonscription : Français établis hors de France (1^{re} circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 76490

Rubrique : Jeunes

Ministère interrogé : Commerce extérieur, tourisme et Français de l'étranger

Ministère attributaire : Commerce extérieur, tourisme et Français de l'étranger

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [24 mars 2015](#), page 2075

Réponse publiée au JO le : [9 juin 2015](#), page 4307